

informé si d'autres communications échangées avec les premiers ministres n'avaient pas encore été déposées et j'ai constaté que la lettre à laquelle ma lettre au premier ministre Douglas constituait une réponse ainsi que deux lettres du premier ministre Duplessis ne l'avaient pas été. Je désire donc les déposer. Les documents communiqués jusqu'ici constituent donc toute la correspondance échangée, jusqu'ici, avec les premiers ministres provinciaux au sujet de la conférence fédérale provinciale.

Pour m'en tenir à la pratique suivie antérieurement, je puis, si tel est le désir des députés, faire reproduire ces lettres en appendice au hansard d'aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que ces lettres soient publiées en appendice au hansard d'aujourd'hui?'

**Des voix:** Oui.

(Pour le texte de la correspondance, voir l'Appendice, page 3241.)

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Knowles:** Puis-je demander au premier ministre si nous pourrions examiner les amendements apportés par le Sénat au bill de l'honorable député de Mont-Royal (M. Macnaughton) modifiant la loi de la Croix-rouge canadienne? Lorsque nous avons adopté la motion demandant que la Chambre siège ce soir, il a été convenu à l'unanimité, je crois, que nous étudierions ce projet de loi ce soir.

**Le très hon. M. St-Laurent:** On me dit que les amendements du Sénat n'ont pas été imprimés et que les députés n'ont pas eu l'occasion d'en prendre connaissance.

**M. Knowles:** Il est très facile aux députés de se renseigner là-dessus, puisque le Sénat n'a fait que supprimer les deux premiers articles. Il ne reste donc que le troisième. Je ne veux pas lancer d'affirmations à la légère, mais je tiens à protester contre la décision de l'autre Chambre.

**M. Drew:** En ce cas, il vaudrait peut-être mieux que le bill soit réservé pour plus ample examen.

**Le très hon. M. St-Laurent:** J'apprends que le Sénat a apporté ces modifications parce qu'il n'y avait personne pour répondre aux questions relatives à la valeur des biens immobiliers productifs de revenu que détient actuellement la Société. On me dit que le Sénat voulait supprimer cette disposition, vu qu'il ne pouvait obtenir les renseignements requis et que les autres dispositions du projet de loi n'avaient pas de caractère urgent.

**M. Coldwell:** A vrai dire, cela étouffe le bill pour cette session-ci et il faudra le présenter de nouveau à la prochaine session. C'est très regrettable.

**M. Knowles:** L'autre modification apportée par le Sénat a été la suppression de l'article relatif aux changements requis pour permettre l'entrée de Terre-Neuve dans la Société canadienne de la Croix-rouge. Il me semble que, sur ce point, le Sénat a agi de façon arbitraire.

**M. Drew:** Il est évident que nous ne nous rendrons pas aux désirs de la Croix-rouge si nous adoptons le bill sous sa forme modifiée.

**Le très hon. M. Saint-Laurent:** C'est mon avis. La Société préférerait probablement inclure dans un seul projet de loi les amendements qu'elle désirerait apporter à la loi qui la constitue, plutôt que de voir adopter, dans sa forme tronquée, le bill qu'a présenté le député de Mont-Royal.

#### PROROGATION DU PARLEMENT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 10 décembre 1949.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à neuf heures du soir afin de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général.

J.-F. Delaute.

#### SUSPENSION DE LA SÉANCE

**M. Coldwell:** Si nous n'avons pas d'autre travail et si nous devons attendre jusqu'à neuf heures le député de Son Excellence le Gouverneur général, ne devrions-nous pas suspendre la séance?

**Le très hon. M. Saint-Laurent:** Nous devrions être à la Chambre un peu avant neuf heures, car nous recevrons peut-être de l'autre Chambre un message nous apprenant qu'elle a adopté le bill des subsides que nous venons de lui transmettre. Je crois que nous devrions recevoir le message avant d'être convoqués à l'autre Chambre par le gentilhomme huissier de la verge noire.

**M. l'Orateur:** Du consentement unanime des membres, la séance est suspendue jusqu'à huit heures et quarante-cinq minutes.

(La séance, suspendue à huit heures et vingt minutes, est reprise à huit heures et quarante-cinq minutes, le même jour.)